

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18438 - 72ÈME ANNÉE

Conséquence de la fonte des glaciers, de la fragilisation des coraux et de la dilatation de l'océan

L'inondation sera permanente à La Réunion



En France, le niveau de l'eau est monté de 6 mètres durant quelques jours. À La Réunion, la hausse du niveau de l'océan sera permanente. Il appartient dès maintenant aux responsables politiques qui ont un temps de retard sur cette question, de s'en emparer pour protéger la population. C'est LA PRIORITE, contrairement aux projets qui sont voués à être engloutis par la mer : Ecocité de Cambaie, Nouvelle route du littoral et port de Bois-Rouge.

Paris connaît toujours des inondations. Le pic de la crue a été atteint avant-hier, avec plus de 4 mètres au-dessus du niveau normal de la Seine. Malgré tout, l'ampleur de la catastrophe n'a pas atteint celle de 1910. Cette année-là, l'eau était montée à plus de 8 mètres, soit plus de 6 mètres au-dessus du niveau normal. L'inondation de 2016 ne sera donc pas la crue centennale tant redoutée.

L'alerte sera levée quand la Seine sera revenue dans son lit. En 1910, la décrue avait duré plus d'un mois, elle sera sans doute plus rapide cette fois.

Les images ont montré les dégâts et les perturbations causées par ces inondations dans le Bassin Parisien. Ce n'est donc pas une situation durable, et la reconstruction aura lieu.

Revoir toute l'adaptation aux crues en France

Il est à noter que les anciens avaient tiré des leçons de la crue de 1910. Pour protéger les grandes villes de la région parisienne, trois grands lacs artificiels ont été construits le long de la Seine et ses affluents. Il a fallu pour cela exproprier de nombreux agriculteurs. Pour la mise en service du lac du Der, plusieurs villages ont été noyés sous les eaux et leurs habitants déplacés.

Mais tout ce dispositif a été pris de court par deux éléments : le temps et la localisation du phénomène. Tout d'abord, la crue de 1910 se situait au début de l'année, pendant l'hiver en France. C'est pourquoi le niveau des lacs artificiels de retenue est à ce moment-là au niveau le plus bas, afin d'absorber au maximum l'excédent d'eau et amortir la crue. Mais cette année, l'inondation a commencé à la fin du mois de mai, à une période inattendue. Les lacs n'étaient donc pas vides.

Ensuite, les inondations sont la conséquence de fortes pluies qui ont duré plusieurs jours. Elles ont eu lieu pour l'essentiel en aval des trois grands lacs de retenue. Par conséquent, ces derniers n'ont pu jouer leur rôle. Cela relance l'idée de la construction d'un quatrième lac, situé au confluent de la Seine et de l'Yonne. Mais comme pour les trois ouvrages précédents, cela signifie des déplacements de popula-

tion. La seule solution durable est l'interdiction de construire en zone inondable, et la protection des habitations vulnérables par des digues capables de résister aux flots. Cela veut dire de grands travaux d'endiguement des berges des rivières pour s'adapter à la nouvelle donne climatique. Les sinistres, les réparations et les protections coûteront des sommes considérables.

Le danger guette à La Réunion

A La Réunion, ces images de désolation font réfléchir. Car notre île sera confronté à un phénomène inévitable de montée des eaux. Mais à la différence de la région parisienne, cette inondation ne durera pas quelques jours, mais sera permanente à l'échelle d'une vie humaine. En effet, La Réunion se situe en zone tropicale, elle est entourée par l'océan Indien qui est dans cette région sous l'influence de deux phénomènes : la dilatation de ses eaux à cause du réchauffement de sa température, et l'élévation de son niveau à cause de la fonte accélérée des glaciers d'eau douce partout dans le monde. L'augmentation de

la température de l'eau fragilise aussi les coraux. Un récif corallien mort ne peut plus suivre le rythme de la montée de l'océan. Le sable ne se renouvelle plus, les plages sont vouées à disparaître.

Chaque nouvelle prévision dépasse la précédente.

Il est tout à fait possible qu'au cours de ce siècle, la mer monte de plusieurs mètres à La Réunion.

Cela remet en cause de nombreux projets, en particulier l'Ecocité de Cambaie, le port de Bois-Rouge et la route en mer dite nouvelle route du littoral. Il suffit d'imaginer la mer plus haute de plusieurs mètres, tout le littoral sera englouti et une grande partie de la population réunionnaise devra quitter son logement.

C'est pourquoi il est important de préparer dès maintenant ce rendez-vous. En France, les crues dans le Bassin Parisien vont amener de profondes remises en cause. À La Réunion, l'alerte est encore plus sérieuse. Un des devoirs des élus, c'est d'informer la population sur les risques encourus et prendre des mesures pour protéger les habitants. Seront-ils au rendez-vous ?

M.M.

Mixi'Mousse : nouvelle innovation des élèves-ingénieurs de l'ESIROI

Cinq élèves-ingénieurs de l'ESIROI se rendront le 28 juin prochain à Avignon pour participer à la grande finale du concours Ecotrophéa France 2016, la 17e édition des Trophées étudiants de l'innovation alimentaire. Pour la 3e année consécutive, la filière Agroalimentaire de l'école passe avec succès la pré-sélection avec un projet innovant, mettant en valeur les saveurs de notre île.

Audrey Bègue, Marion Dahan, Lou Mangani, Emilie Menneson, Latifa Razary, Maud Rozek et Rachelle Tantale sont ravis de voir le fruit de leurs efforts franchir le premier palier du concours national Ecotrophéa. Au cours de ces derniers mois, les sept élèves-ingénieurs de l'ESIROI ont travaillé avec détermination et enthousiasme sur un projet non obligatoire dans le programme de formation de l'école. Ce travail a été conduit en coopération avec les professionnels du CGS-UPAC de Saint - Paul (Groupe de coopération Sanitaire de moyens logistiques - Unité de Production Alimentaire Commune) et sous le regard avisé de l'équipe pédagogique.

Leur projet, Mixi'Mousse, donne la part belle aux saveurs et senteurs de notre île en proposant un carry totalement revisité en termes de texture. L'innovation s'adresse tout particulièrement aux personnes rencontrant des difficultés de déglutition, souffrant de dysphagie. Avec Mixi'Mousse, tous les incontournables du carry se présentent sous forme mixée et s'accompagnent d'une mousse de riz, légère et aérienne.

« Ce projet développé par les étudiants de l'ESIROI fait suite à une demande bien spécifique du GCS-UPAC. La cuisine centrale, dédiée aux établissements hospitaliers depuis décembre 2013, souhaite pouvoir proposer des repas adaptés en textures et garantir leurs identités culturelles. Le projet s'est révélé être un défi relevé, avec brio, par les élèves », souligne la diététicienne qualifiée de l'UPAC, Nathalie Cointet.

Édito

Obama salue Mohamed Ali, opposant déclaré à la guerre du Vietnam et petit-fils d'esclave

Mohamed Ali nous a quittés le 3 juin dernier. Le monde entier salue le sportif et aussi le militant engagé. Il avait obtenu le titre de champion olympique de boxe à 18 ans et il détenait celui de champion du monde. Il aurait pu choisir de s'intégrer à ce système en s'appuyant sur la fortune qui lui ont apporté ces titres. Mais Mohamed Ali a décidé de soutenir la cause des Américains d'origine africaine, victimes d'une politique d'apartheid qui s'appelait aux États-Unis la ségrégation. Il menait le même combat que celui des Black Panthers, de Malcolm X ou de Martin Luther King, celui de l'égalité et du respect entre tous les citoyens de ce pays.

En pleine bataille en 1966, l'État a demandé à Mohamed Ali de remplir ses obligations militaires en allant combattre au Vietnam. Mohamed Ali a refusé, affirmant qu'il n'avait rien contre le Viêt-cong. Il est vrai également qu'aucun Vietnamien ne l'avait traité de « nègre ».

Il a été jusqu'au bout de cette démarche et n'a pas porté les armes contre le peuple vietnamien. Il était conscient qu'il allait en payer le prix. Pour le punir de cette rébellion, il a été condamné à 5 ans de prison. Le pouvoir sportif l'a déchu de tous ses titres, et l'a interdit de compétition pendant plusieurs années. Cette mesure avait pour but de le démolir. Il sortit de l'épreuve renforcé. Il réussit à reconquérir sa ceinture de champion du monde lors du « match du siècle » organisé à Kinshasa

Congo en 1974.

Parmi les nombreux hommages à ce petit-fils d'esclave qui a osé se rebeller contre le pouvoir, plusieurs détonnent. En premier lieu celui du président des États-Unis, Obama, qui salue la mémoire d'une personne qui s'est opposée ouvertement à une guerre menée par le gouvernement des États-Unis pendant plusieurs années. Un ancien président des États-Unis, Bill Clinton, est pressenti pour dire une partie de l'oraison funèbre qui rendra un ultime hommage à Mohamed Ali, vendredi prochain à Louisville.

Ce hommage de deux commandants en chef de l'armée des États-Unis, l'actuel et un ancien, fait réfléchir. Elle rappelle que lorsqu'une cause est juste, elle finit toujours par triompher. Le soutien au peuple vietnamien en lutte contre l'agression des États-Unis en était une. À La Réunion, le Parti communiste réunionnais était la seule organisation politique qui soutenait les Vietnamiens, et qui informait les Réunionnais de la vérité sur cette guerre et la résistance de tout un peuple, debout pour défendre sa liberté.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un mois après la démarche du sénateur, une conférence de presse de la députée cherche à tromper l'opinion

Logement social : Paul Vergès dans l'action, Huguette Bello dans la communication

Cela fait plus d'un mois que Paul Vergès a lancé la bataille pour la défense des intérêts des Réunionnais face à l'évolution du capital des SIDOM, principaux acteurs du logement social à La Réunion. Le sénateur a publiquement interpellé le gouvernement. Hier, Huguette Bello a tenu une conférence de presse, en tentant de se faire passer pour celle qui donne l'alerte. Bien entendu, elle s'est bien gardé d'avouer qu'elle a plus d'un mois de retard au démarrage dans cette affaire, ce que nous soulignerons sans doute pas les médias sauf Témoignages, malheureusement boycotté par une élue qui réaffirme son peu d'attachement à la liberté de la presse.

Le problème de la prise de contrôle de la SIDR, une Société immobilière d'outre-mer, par la Société nationale immobilière n'est pas nouveau. Il n'est pas apparu à l'annonce de la volonté du Conseil départemental de vouloir vendre ses actions dans la Société immobilière du département de La Réunion.

C'est ainsi que le 3 mai dernier, Paul Vergès a adressé une question écrite au gouvernement sur ce sujet. Le sénateur y rappelle ceci :

Action écrite et concrète de Paul Vergès

« En juin 2015, l'État a fait part de son intention de se désengager des SIDOM à échéance d'un an, c'est-à-dire dans un mois.

Durant les dix mois passés, divers contacts ont été pris. Il en ressort d'une part, qu'il ne s'agit plus d'une intention mais d'une volonté. D'autre part, le Gouvernement a opposé une fin de non-recevoir aux collectivités locales ultramarines qui souhaiteraient devenir majoritaires.

En octobre 2015, la ministre des outre-mer a annoncé que le Gouvernement voulait s'adosser à la caisse des dépôts et consignations (CDC), acteur public important, comme actionnaire majoritaire ; elle précisait que les décisions pourraient s'ajuster suivant les territoires pour permettre à quelques collectivités locales de monter en

puissance, sans pour autant atteindre 50,1 % du capital. Le nom d'un opérateur était avancé : la société nationale immobilière (SNI), filiale de la CDC.

Cette annonce suscite de nouvelles craintes, au vu de l'annonce de la fusion imminente entre l'agence française de développement (AFD) et la CDC. Or, les collectivités d'outre-mer sont très attachées au SIDOM, opérateur non seulement efficace mais aussi connaissant parfaitement les marchés ultramarins. Cette absence de décision a un effet dramatique sur la commande publique et plombe toute possibilité de relance du BTP. »

Aucune action officielle de Huguette Bello

Hier, Huguette Bello a tenu une conférence de presse sur cette question. Elle a pris sa posture d'indignée devant les caméras, dénonçant le mépris dont font l'objet les Réunionnais. Comme d'habitude, elle n'a pas invité Témoignages, ce qui rappelle bien son peu d'attachement à la liberté de la presse. Sans doute avait-elle peur que Témoignages l'interroge sur sa position au sujet de l'action concrète de Paul Vergès qu'elle ne peut ignorer. Craignait-elle aussi qu'un journaliste lui demande pourquoi décide-t-elle de parler de ce sujet maintenant, c'est-à-dire un mois après que Paul Vergès a lancé l'alerte et interpellé publiquement le gouvernement ?

Témoignages aurait également demandé à la députée pourquoi elle n'a pas entrepris de démarche concrète dans ce domaine, pour soutenir l'initiative du parlementaire communiste de La Réunion. En effet, une lecture attentive de l'activité de Huguette Bello à l'Assemblée nationale permet de constater qu'elle n'a pas pour le moment interpellé le gouvernement officiellement sur la prise de contrôle de la SIDR par la Société nationale immobilière. Pas la moindre question écrite ou orale sur ce point, c'est donc le vide sidéral dans le domaine de l'action concrète.

Mais pour masquer cette carence, Huguette Bello peut compter sur des médias qui se limitent à rendre compte de sa conférence de presse sans la replacer dans son contexte. Ils se rendent ainsi complices d'une nouvelle opération visant à tromper l'opinion.

La Lune est apparue hier soir dans le ciel de La Réunion

« Joyeux Ramadan à tous les Réunionnais »

C'est à partir de ce mardi 6 juin que le mois du Ramadan commence à La Réunion. Hier soir, après l'annonce de l'observation de la Lune, l'imam de la mosquée de la rue du Maréchal Leclerc à Saint-Denis a souhaité un « Joyeux Ramadan à tous les Réunionnais ». Nos compatriotes musulmans commencent une période de carême pendant laquelle ils s'interdisent notamment de manger et de boire entre le lever et le coucher du soleil.



Mosquée située au centre-ville de Saint-Louis.

Le ramadan constitue l'un des cinq piliers de l'islam au même que la croyance en un Dieu unique et au prophète Mohamed, les cinq prières quotidiennes, l'aumône, et le pèlerinage à La Mecque pour ceux qui peuvent physiquement et financièrement se le permettre.

Ramadan (du mot arabe ar-ramad qui signifie chaleur et sécheresse intenses) est le neuvième mois du calendrier lunaire islamique. Le premier jour du mois est déterminé en fonction de l'apparition de la lune

et/ou de calculs astronomiques.

Moment de solidarité

Pendant le Ramadan, les Musulmans, ils sont plus d'un milliard dans le monde, jeûnent du lever au coucher du soleil. Ils ne fument pas et n'ont pas de relation sexuelle. Ils pratiquent l'aumône et consacrent de grands moments à la prière. Le premier repas de la journée est servi au coucher du soleil (iftar) et le

second (sahur) a lieu avant l'aube, de préférence le plus tard possible.

Les 10 derniers jours du Ramadan sont considérés comme hautement bénis, et en particulier la 27^e nuit, la nuit du destin, Laylat al-Qadr, nuit pendant laquelle le Coran a été révélé à Mohamed. Les trois jours après le mois de Ramadan sont des jours de fête, appelés l'eïd-el-fitr (littéralement, la fête où l'on linge).

Il s'agit en effet non seulement de se contrôler, mais aussi de rompre avec les habitudes afin de retrouver la signification de ses actes élémentaires. C'est aussi un moment de solidarité, où chaque musulman fait un pas vers ceux qui, encore trop nombreux sur notre planète, n'ont pas la possibilité de manger à leur faim.

« Un ancrage ancien à La Réunion »

« L'Islam a un ancrage ancien à La Réunion. Les premiers Indo-musulmans ont été signalés dans l'île vers 1850. Parmi les engagés, nombre d'entre eux - d'origine indienne, comorienne, africaine - étaient de confession musulmane. La plus vieille mosquée, celle de Saint-Denis, date de 1905, et elle est aujourd'hui la plus ancienne de France comme aiment à le souligner les plus hautes autorités de l'État », rappelait Houssen Amode, alors président de l'Association musulmane de La Réunion, à l'occasion de l'Iftar de la fraternité organisé le 15 novembre 2003 au Foyer des dockers du Port.

Oté

Kontradisyon dann lo pèp rényoné

Mi souvien, moin la lir na lontan in tèks Mao Tsé Toung dsi lo bon manyèr pou trouv in solisyon pou bann kontradiksyon dann lo pèp é souvan dé foi mi poz amoin kèstyon dsi so problèm-la. Ni pé dir nana in kontradiksyon kan in group de moun na poin lo mèm l'intéré k'in n'ot group de moun, mèm kan z'ot z'intéré lé kontrèr. Mi domann amoin tout lo tan si mon parti ou sinonsa in n'ot i trouv touzour lo méyèr manyèr pou rézoud in kèstyon konmsa.

Pou kosa mi poz amoin in kèstyon konmsa ? Dabor pars na in bonpé kalité kontradiksyon dann in sosyété mé nana lo kontradiksyon principal k'i vien an promyé avèl sak i vien an dézyèm... An promyé dann in sistèm néo-kolonyal nana in kontradiksyon rant nou é nout z'intéré épi lo sistèm néo-kolonyal avèk son pouvoir politik, ékonomik, son l'aparèy d'éta épi son sistèm l'informasyon ké lé a son sèrvs. Nana osi, konm nou la fine di, lo kontradiksyon dann lo pèp é sète-la, si i doizète réglé, la pa mèm fason ké la kontradiksyon k'i vien an promyé.

In kèstyon i arvien an parmi d'ot dann mon réflèksyon : la kèstyon la sir-réminérasyon bann fonksyonèr. Konm toulmoun i koné nana travayèr shé nou i toush in sir-réminérasyon é na k'i toush pa lo sir-réminérasyon, inn baz l'inégalité dann nout sosyété désidé par l'éta é ké l'éta li-mèm la désid mète an plas nana dé z'ané é dé z'ané... La sir-réminérasyon la mète in gran dézord dann nout sosyété kèstyon l'inégalité, kèstyon la vi shèr, é lo bann difikilté nou néna pou dévlop nout péi.

Pou moin sé in kontradiksyon dann lo pèp é li doi zète réglé konm sak li lé é pa d'in n'ot fason. Pou moin, kan nout parti i domann k'i siprime pa so l'avantaz-la, mé an k'i tiliz ali pou mète an plas in fon pour lo dévlopman par in kotizasyon volontèr. Nout parti, sanm pou moin, i trète lo problèm konm k'i fo, konm in kontradiksyon an parmi nout pèp.

NB Nana pou diskité biensir é mi pans ni doi diskite dé sa.

Justin

Zordi la plui é demin solèy - In kozman po la rout

Moin l'avé in kamarad té i di tou lé soir : « Espéron domin solèy va lévé ! ». Pou kosa li té i di sa ? Pars pétète li té i yèm pa tro lo tan la plui. I fo dir pou vréman lo tan la plui, sa lé tris, sa lé glasé, avèk la bou é tousa é tousa... Donk kan ou i lèv lo matin é ké la plui i tonm pa, i farine pa non pli, lo syèl lé dégazé é konm in ségnèr, solèy i lèv. In vré bénédiksyon ! Lé parèy pou l'anbyans famiy : kan sa lé pa bon la, dofé dann kann. Na poin arien lé kapab kass out moral konmsa ! Mé kan la tanpète la fini pasé, kan lo kalm la fini artourné, sé konm k'i diré solèy kan i lèv. Zordi la plui é domin solèy, zordi mi pliy, domin mi révèy (shanté bann Ziskakan).